

P001 : Code de déontologie des professionnels de l'immobilier

Objectifs pédagogiques :

Assurer sa parfaite connaissance du champ d'application de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970, dite loi Hoguet : conditions d'exercice, déontologie, obligations de formation, CNTGI, protection du consommateur.
Mettre en place les bons réflexes dans l'entreprise et sécuriser ses pratiques professionnelles.

Nature :

Les actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances.

Public :

Professionnels de l'immobilier.

Pré-requis :

Aucun.

Durée :

2h00

Programme :

Module 1 : L'actualisation du champs d'application de la Loi Hoguet

- 1 - Le cadre "Loi Hoguet"
 - Rappel sur les impératifs de la Loi Hoguet
 - Les activités concernées
 - Les catégories de professionnel soumises à la Loi Hoguet
- 2 - L'extension du champ d'application
 - Les "chasseurs d'appartement"
 - La reconnaissance de l'activité de syndic
- 3 - L'accès aux activités dites Loi Hoguet
 - L'aptitude professionnelle
 - Les conditions de moralité

Module 2 : L'évolution des conditions d'exercice des activités dites Loi Hoguet

- 1 - L'obligation de détenir une carte professionnelle
 - La délivrance des cartes professionnelles
 - La validité des cartes professionnelles
 - Les conditions d'obtention
 - Les mentions de la carte professionnelle
- 2 - Les attestations d'habilitation

- Les personnes concernées
- L'étendue de l'habilitation

3 - Renouvellement et mise à jour des cartes et habilitations

- La demande de renouvellement
- La demande de mise à jour

4 - La garantie financière obligatoire et la responsabilité civile professionnelle

- Les contours de la garantie financière
- L'objet de l'assurance civile professionnelle
- La responsabilité civile professionnelle des agents commerciaux
- Changement d'assureur, de garant, du montant de la garantie: mise à jour de la carte

Module 3 : Formalisme contractuel des activités dites Loi HOGUET

1 - La nécessité de détenir un mandat écrit

- Les activités concernées
- Les dispositions légales régissant le mandat

2 - La rédaction du mandat

- Les références professionnelles
- Les informations obligatoires
- Les spécificités des mandats et la protection du consommateur
- Le plafonnement du montant de la clause pénale

3 - Les informations précontractuelles

- Une obligation générale d'information précontractuelle renforcée
- Les contrats conclus hors établissement

4 - Le cas spécifique du contrat de syndic

- Dispense de mandat écrit au sens de la Loi Hoguet
- Le principe de mise en concurrence
- L'encadrement du contrat de syndic
- L'application partielle du droit de la consommation au profit du syndicat des copropriétaires

5 - L'obligation d'information sur les entreprises dont les services sont proposés à la clientèle

- Les modalités de l'obligation légale

Module 4 : Les obligations de formation, de compétences et de connaissances professionnelles

1 - L'obligation de formation continue

- Les personnes concernées
- L'application dans le temps
- Le contenu de la formation continue
- Les organismes de formation habilités
- La transmission des justificatifs pour contrôle
- Les sanctions

2 - L'obligation de détenir les compétences professionnelles nécessaires

- La notion de compétence de l'article 4 du Code de déontologie
- La notion de compétence et le devoir d'information et de conseil du professionnel
- Compétences professionnelles et responsabilité
- Les limites de l'obligation

Module 5 : Les 11 commandements du Code de déontologie des professions immobilières

- 1 - Article 2 du code de déontologie
 - L'éthique professionnelle
- 2 - Article 3 du code de déontologie
 - Le rappel de certaines obligations
 - La lutte anti-blanchiment
- 3 - Article 4 du Code de déontologie
 - Compétences et formation
- 4 - Article 5 du Code de déontologie
 - Organisation et gestion de l'entreprise
- 5 - Article 6 du Code de déontologie
 - L'obligation de transparence
- 6 - Article 7 du Code de déontologie
 - La confidentialité
- 7 - Article 8 du Code de déontologie
 - La défense des intérêts en présence
- 8 - Article 9 du Code de déontologie
 - Le conflit d'intérêts
- 9 - Article 10 du Code de déontologie
 - La confraternité
- 10 - Article 11 du Code de déontologie
 - Le règlement des litiges
- 11 - Article 12 du Code de déontologie
 - La discipline

Module 6 : Déontologie : Contrôle et discipline des activités immobilières dites loi Hoguet

- 1 - Encadrement et contrôle par la création d'une instance de régulation
 - Une nouveauté issue de la Loi Alur
- 2 - Le renforcement du rôle du Conseil national de la transaction et de la gestion immobilières (CNTGI)
 - Le rôle premier du Conseil
 - Le principe de cumul des fonctions
- 3 - La restructuration du CNTGI
 - Le collège
 - La formation restreinte
 - Le bureau
- 4 - Le financement du conseil
 - Le principe de la cotisation professionnelle
- 5 - L'action disciplinaire
 - Les manquements visés
 - Les sanctions possibles
 - La saisine du Conseil
 - L'enquête préalable

- Rapport final et notification
- Les décisions et des voies de recours

Moyens pédagogiques et techniques :

Séance de formation en ligne avec module e-learning contenant animations, textes, voix off et quiz.

Expert métier : Paul ROLLAND

- DES de droit des affaires.
- Plus de 40 ans d'expérience en administration de biens, gestion locative et syndic de copropriété.
- Président du Comité Pédagogique de l'UNIS.

Moyens d'évaluation et de suivi :

Validation de l'acquisition des connaissances via un quiz à l'issue de chaque module e-learning.
Taux de bonnes réponses minimum à obtenir : 80 %.

Coordonnées pour support :

- e-mail : contact@unplus.fr
- Téléphone : 01 55 32 01 14 (09 h à 12 h et 14 h à 17 h)